

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1870.

Suppression du droit d'entrée sur les fromages mous ou blancs.

(Pétition de marchands de beurre, œufs et fromage, à Fayt-le-Franc, dont l'analyse a été présentée dans la séance du 16 août 1870.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. BALISAUX.

MESSIEURS,

Les pétitionnaires exposent, à l'appui de leur demande : 1^o que c'est à tort que les bureaux de la douane belge assimilent, quant à la perception des droits d'entrée en Belgique, les fromages mous ou blancs aux fromages durs, dits de Marolles; 2^o que les fromages mous ou blancs, qu'ils qualifient de beurre du pauvre, servant surtout à l'alimentation de la classe ouvrière, ne devraient pas être frappés d'un droit d'entrée en Belgique.

Le tarif B des droits de douane, annexé au traité de commerce intervenu entre la France et la Belgique, le 1^{er} mai 1861, ne fait, quant à la perception du droit d'entrée en Belgique, aucune distinction entre la nature et les diverses qualités des fromages. Il frappe d'un droit de 10 francs par cent kilogrammes les fromages de toutes espèces, le beurre d'un droit de 5 francs.

C'est donc avec raison que l'administration des douanes belges perçoit le droit d'entrée, fixé par ce tarif, sur les fromages mous ou blancs, quelle qu'en soit la nature et la qualité, et sans les distinguer des fromages durs, dits de Marolles.

Mais c'est aussi avec raison que les pétitionnaires demandent la suppression de ce droit exorbitant, qui frappe une denrée servant surtout à l'alimentation des classes pauvres.

(1) La commission est composée de MM. DE LE HAYE, *président*, JANSSENS, SIMONIS, VAN ISEGHEM, BALISAUX, VERMEIRE, MONCHEUR, CRUYT et DELAET.

La commission permanente de l'industrie appelle particulièrement l'attention de M. le Ministre des Finances sur cette question. La suppression de ce droit d'entrée ne serait, du reste, qu'une application du grand principe économique, la liberté commerciale, principe dont l'application générale doit être si vivement désirée dans un pays industriel aussi producteur que le nôtre.

Le Rapporteur,
E. BALISAUX.

Le Président,
DE LE HAYE.

